

## CONSEIL REGIONAL

9 avril 2021

## DELIBERATION

**Un soutien renforcé aux entreprises innovantes à fort potentiel :  
souscription au fonds interrégional OV4**

Le Conseil régional convoqué par son Président le 16 mars 2021, s'est réuni le vendredi 9 avril 2021 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

**Etaient présents** : Monsieur Olivier ALLAIN (en visioconférence), Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT (en visioconférence), Monsieur Éric BERROCHE (en visioconférence l'après-midi), Madame Catherine BLEIN (en visioconférence), Madame Mona BRAS (en visioconférence le matin), Madame Georgette BREARD (en visioconférence l'après-midi), Monsieur Pierre BRETEAU (en visioconférence le matin), Monsieur Gwenegan BUI (en visioconférence le matin), Monsieur Thierry BURLOT (en visioconférence), Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA (en visioconférence le matin), Monsieur André CROCQ (en visioconférence le matin), Madame Delphine DAVID (en visioconférence l'après-midi), Monsieur Gérard DE MELLON (jusqu'à 17h10), Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE (en visioconférence), Madame Laurence DUFFAUD (en visioconférence l'après-midi), Monsieur Richard FERRAND (en visioconférence), Madame Laurence FORTIN (à partir de 14h), Madame Anne GALLO (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD pour la matinée puis présente à partir de 14h), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (en visioconférence), Monsieur Karim GHACHEM (en visioconférence le matin), Madame Anne-Maud GOUJON (en visioconférence), Monsieur Hervé GUELOU (en visioconférence), Madame Claire GUINEMER (en visioconférence), Monsieur Philippe HERCOUËT (en visioconférence le matin), Madame Kaourintine HULAUD (en visioconférence), Monsieur Bertrand IRAGNE (jusqu'à 16h30), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO (en visioconférence le matin), Monsieur Roland JOURDAIN (en visioconférence l'après-midi), Monsieur Pierre KARLESKIND (en visioconférence le matin), Madame Katja KRÜGER (en visioconférence), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL (en visioconférence), Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS (en visioconférence), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (en visioconférence), Madame Agnès LE BRUN (jusqu'à 16h30), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR (en visioconférence), Madame Gaël LE MEUR (en visioconférence), Madame Nicole LE PEIH (jusqu'à 12h45 puis pouvoir donné à Monsieur Marc COATANÉA pour l'après-midi), Monsieur Alain LE QUELLEC (en visioconférence), Madame Gaël LE SAOUT (en visioconférence), Madame Christine LE STRAT (en visioconférence), Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Léna LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Philippe MIAILHES (en visioconférence), Monsieur Paul MOLAC (en visioconférence l'après-midi, jusqu'à 16h), Madame Gaëlle NICOLAS (en visioconférence le matin), Madame Gaëlle NIQUE (en visioconférence le matin), Madame Anne PATAULT (en visioconférence l'après-midi), Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD (en visioconférence), Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD (en visioconférence), Madame Emmanuelle RASSENEUR (en visioconférence), Madame Agnès RICHARD (en visioconférence), Monsieur David ROBO (en visioconférence), Madame Claudia ROUAUX (en visioconférence), Monsieur Stéphane ROUDAUT (en visioconférence), Madame Catherine SAINT-JAMES (en visioconférence le matin), Madame Fough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON (en

visioconférence l'après-midi), Madame Hind SAOUD (en visioconférence l'après-midi), Monsieur Sébastien SEMERIL (en visioconférence), Madame Renée THOMAÏDIS (en visioconférence), Madame Anne TROALEN (en visioconférence), Monsieur Hervé UTARD (en visioconférence), Madame Anne VANEECLOO (en visioconférence le matin), Madame Gaëlle VIGOUROUX (en visioconférence), Madame Sylvaine VULPIANI (en visioconférence).

**Avaient donné pouvoir** : Madame Anne GALLO (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD pour la matinée), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA pour l'après-midi), Monsieur Bernard POULIQUEN (pouvoir donné à Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER).

**Etait excusé** : Monsieur Patrick LE DIFFON.

**Etait absent** : Monsieur Bertrand PLOUVIER.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 29 mars 2021 ;

Vu l'avis de la commission Economie, agriculture et mer, Europe en date du 2 avril 2021,

Vu l'avis de la commission Finances et affaires générales en date du 6 avril 2021,

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

#### **DECIDE**

#### **(Le Groupe « Droite, Centre et Régionalistes » s'abstient)**

- **d'APPROUVER** la souscription de 1000 parts du FPCI OV4 sous réserve que le fonds atteigne un montant total souscrit d'au moins 35 M€ ;

- **d'AFFECTER** sur le montant d'autorisation de programme disponible un crédit de 1 000 000 € au bénéfice de la société RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A - Paris (75) qui exerce la fonction de dépositaire du Fonds Professionnel de Capital Investissement « OV 4 » géré par la société GO Capital – Rennes (35) pour la souscription de 1000 parts d'une valeur unitaire de 1000 € ;

Les versements seront réalisés sur appels de fonds de la société de Gestion GO Capital.

- **d'AUTORISER** le Président du Conseil Régional à signer tout acte nécessaire à la souscription de ces parts, en particulier le bulletin de souscription valant adhésion au règlement du fonds.

Le Président



Loïc CHESNAIS-GIRARD

## Un soutien renforcé aux entreprises innovantes à fort potentiel : Souscription au fonds interrégional OV4

Pour soutenir le développement des entreprises bretonnes innovantes, la Région mobilise depuis des années des crédits au profit des outils dits d'ingénierie financière. Parmi les fonds soutenus figurent les versions successives de Ouest Ventures/OV : ainsi, dès 2003, la Région a participé à la constitution d'OV1, doté de 34 M€, aux côtés de la Région Pays de la Loire, de la Caisse des Dépôts et de l'ensemble des banques de place de l'Ouest ; puis en 2009, pour la création de son successeur, le fonds OV2, doté de 21 M€ ; enfin, de nouveau en 2015, pour permettre l'émergence du fonds OV3 de 34 M€.

Ces fonds professionnels de capital investissement (FPCI) comptent une période d'investissement limitée dans le temps. Celle d'OV3 s'est achevée en juillet 2020 : désormais, cet outil peut uniquement réinvestir dans les entreprises qui sont déjà dans son portefeuille. De son côté, OV1 a été liquidé, les parts de la Région lui ayant été remboursées par les plus-values réalisées lors des sorties d'entreprises du portefeuille (la Région qui avait souscrit 4 M€ s'est vu rembourser près de 5 M€ soit un gain d'1 M€) ; OV2 le sera prochainement avec une performance financière moindre qui résulte en partie de sa taille modeste l'empêchant de suivre les lignes les plus prometteuses.

**En cumul, ces trois fonds ont investi près de 62 M€ dans 52 entreprises technologiques bretonnes et ligériennes à fort potentiel de développement, ce qui représente un montant moyen supérieur à 1 M€ par entreprise.**

Avec la création de GO Capital Amorçage en 2012 (fonds de 57 M€ crée par les régions Bretagne, Pays de la Loire, Basse et Haute-Normandie, abondé par le Fonds National d'Amorçage (FNA) le Fonds Européen d'Investissement), puis le lancement de GO Capital Amorçage 2 en 2017 (fonds de 75 M€ intervenant en Bretagne, Pays de la Loire, Normandie et Centre-Val de Loire), les projets d'amorçage technologiques bénéficient de solutions de financement haut de bilan à même de les accompagner très en amont ; à fin 2020, ces fonds ont investi 59 M€ dans 47 jeunes sociétés, la plupart ne réalisant pas encore de chiffre d'affaires.

Se déployant depuis 2016, Breizh Up -société au capital de 20 M€ intégralement détenu par la Région qui bénéficie d'une aide FEDER de 16 M€- est venu compléter un écosystème breton marqué par l'émergence de nouveaux acteurs privés et par la structuration des réseaux de business angels à l'échelle régionale. Ce fonds de co-investissement contribue à apporter une solution pour conforter les premiers financements des jeunes entreprises innovantes, en améliorant et en facilitant l'intervention des acteurs privés présents sur le segment de l'amorçage. Bénéficiant d'un réseau étoffé de partenaires régionaux et nationaux, Breizh Up a réalisé plus de 20 investissements dans de jeunes entreprises du territoire avec un effet de levier significatif dans les opérations financées.

Dans son analyse de l'offre de financement sur le segment de la création innovante, l'étude ex ante préalable à la mobilisation de fonds européens 2021-2027 sous forme d'instruments financiers en Bretagne met en avant la très bonne couverture des besoins de financement par les outils déployés en Bretagne.

La présence conjointe de Breizh Up et des outils interrégionaux Go Capital Amorçage et OV contribue à offrir une différenciation positive au territoire qu'ils couvrent en apportant une possibilité de continuité aux projets accueillis par la SATT Ouest Valorisation sur l'amorçage et le post-amorçage, segments les moins bien couverts spontanément par les acteurs du marché. Ils peuvent aussi permettre de capter des projets exogènes en recherche d'un lieu d'implantation où la capacité d'accueil soit optimale en terme d'écosystème et de leviers financiers.

**C'est pourquoi, la mise en œuvre d'un fonds OV4 successeur d'OV3 permettrait de continuer à répondre aux attentes des projets innovants en phase de conquête de marchés à vocation mondiale et dont les besoins financiers peuvent atteindre plusieurs millions d'euros.**

Un premier tour de table devrait se finaliser avant la fin du premier semestre 2021 pour un montant cible de 40 M€ :  
- 18 M€ de fonds publics (10 M€ de Bpifrance, 8 M€ souscrits par les Régions et les Métropoles dont Rennes)  
- 22 M€ de fonds privés : les banques apportant 11 M€, un pool d'entrepreneurs 7 M€, des entreprises 4 M€.

Un second closing pourrait être effectué en 2022 pour offrir à l'outil une nouvelle opportunité de grandir et d'atteindre une taille critique qui optimiserait encore l'effet de levier des dotations.

En bonne articulation avec les positionnements de Breizh Up et de Go Capital Amorçage 2, OV4 concentrera ses investissements dans des sociétés situées principalement en Bretagne, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire et Normandie :

- ayant déjà une activité commerciale pouvant représenter un chiffre d'affaires de quelques centaines de milliers à quelques millions d'euros ;
- ayant pour objectif de se développer fortement notamment à l'international ;
- souvent encore déficitaires avec un niveau de fonds propres modeste ne permettant pas un financement de haut de bilan par un fonds de capital développement ;
- offrant des produits et services innovants dont la nature technologique ou marketing nécessite une équipe spécialisée d'investisseurs en mesure de conseiller les dirigeants de manière active ;
- plus particulièrement dans les secteurs technologiques ayant une forte légitimité dans le Grand Ouest, et notamment : l'économie numérique, la santé du futur et l'alimentation, les technologies (écotechnologies, nanotechnologies, logicielles ...) et services pour l'industrie.

L'ensemble des souscripteurs d'un fonds de capital investissement en signent le règlement, document unique qui organise de manière très précise son fonctionnement (notamment les questions de stratégie d'investissement, les modalités de souscription, la politique de distribution, les règles de valorisation des parts, la gouvernance, les frais de gestion et la liquidation du fonds).

**En conclusion, il vous est donc proposé :**

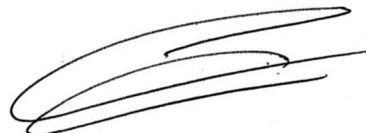
- **d'APPROUVER** la souscription de 1000 parts du FPCI OV 4 sous réserve que le fonds atteigne un montant total souscrit d'au moins 35 M€ ;

- **d'AFFECTER** sur le montant d'autorisation de programme disponible un crédit de 1 000 000 € au bénéfice de la société RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A - Paris (75) qui exerce la fonction de dépositaire du Fonds Professionnel de Capital Investissement « OV 4 » géré par la société GO Capital – Rennes (35) pour la souscription de 1000 parts d'une valeur unitaire de 1000 € ;

Les versements seront réalisés sur appels de fonds de la société de Gestion GO Capital.

- **d'AUTORISER** le Président du Conseil Régional à signer tout acte nécessaire à la souscription de ces parts, en particulier le bulletin de souscription valant adhésion au règlement du fonds.

Le Président



Loïc CHESNAIS-GIRARD